



Date de dépôt : 1^{er} mars 2023

Réponse du Conseil d'Etat **à la question écrite urgente de Philippe de Rougemont : Projet** **d'échangeur autoroutier de Viry (F)**

En date du 27 janvier 2023, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Depuis plusieurs années, la commune de Soral craint de voir encore augmenter les nuisances du trafic transfrontalier avec la création d'un éventuel nouvel échangeur sur l'autoroute française A40, qui se situerait à 2 kilomètres du village genevois, se connectant sur la route départementale 118 qui le relie à Viry, sa voisine haut-savoyarde.

Lors du traitement de la pétition P 1956, les auditions menées par les députés ont révélé une mauvaise coordination entre les autorités responsables des aménagements, françaises et genevoises. Du côté français, les responsables du projet d'échangeur ont commandé une étude de circulation qui, selon elle, n'aurait aucun impact significatif sur la route menant vers Soral, alors que les experts en mobilité du canton de Genève estiment que l'échangeur ouvrira un nouvel accès au canton, via Soral, qui deviendrait un moyen recherché d'éviter les attentes à la douane autoroutière de Bardonnex et deviendrait un raccourci entre des sites français. Lors du traitement de cette pétition, les responsables du canton ont aussi évoqué leur difficulté à suivre l'avancée du projet de Viry. A l'époque, des consultations sont évoquées pour remédier à ce problème. Il est mentionné, dans le rapport, que Français et Suisses souhaitent harmoniser leurs projets autoroutiers en décidant de mettre leurs études en commun et d'assurer un suivi conjoint des plans autoroutiers des deux pays. Le but est de mesurer les impacts potentiels des infrastructures, et de prévoir des

mesures d'accompagnement ou des modifications et de permettre une bonne planification.

En avril 2021, la commune haut-savoyarde de Viry refusait le projet d'échangeur autoroutier. Cette décision a gelé la mise en œuvre de cette infrastructure, mais un recours contre celle-ci a été déposé. Dans son édition du 24 février 2022, le Dauphiné mentionnait que certains indices ou prises de position de l'Etat de Genève laissent penser que ce projet autoroutier n'était pas le bienvenu sur le territoire transfrontalier. Dans l'article, il était également mentionné qu'un projet de réhabilitation de la gare de Viry pourrait être envisagé pour en faire une gare transfrontalière Viry/Soral.

Vu ce qui précède et en attendant la décision sur le recours contre la délibération du Conseil municipal de Viry (recours du 27 avril 2021), mes questions au Conseil d'Etat, que je remercie d'avance de ses réponses, sont les suivantes :

- Les autorités suisses et genevoises sont-elles, aujourd'hui, mieux intégrées dans les discussions sur les projets autoroutiers du Genevois français ?*
- Quelles sont les conclusions de la mise en commun des études françaises et suisses sur le report de trafic que la construction de cet échangeur engendrerait, notamment sur le village de Soral ?*
- Aujourd'hui, où en est le projet de « diffuseur » autoroutier de Viry et quelle est la position du Conseil d'Etat à ce sujet ?*
- Est-ce que la réhabilitation de la gare de Viry en gare transfrontalière Viry/Soral est actuellement envisagée par les autorités françaises et suisses/genevoises ? Est-ce que cette réhabilitation pourrait, à terme, être intégrée au projet d'extension du réseau RER genevois ?*
- Si la réalisation de ce projet de diffuseur autoroutier à Viry devait finalement être approuvée, le Conseil d'Etat peut-il s'assurer qu'aucun financement du projet d'agglomération et aucun financement frontalier ne participe à la construction de cette infrastructure ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La commune de Viry s'est opposée au projet d'un nouveau diffuseur autoroutier à Viry, porté par le Département de la Haute-Savoie jusqu'en avril 2021. Depuis cette date, qui marquait également la fin de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une route de contournement à Soral ayant fait l'objet d'une collaboration très étroite entre les administrations suisses et françaises, le Conseil d'Etat poursuit ses échanges avec la présidence du Département de la Haute-Savoie et les institutions communales frontalières, notamment dans le cadre du suivi des mesures énoncées dans la lettre d'intention portant sur la réduction tangible du trafic pendulaire motorisé de transit au niveau des passages frontières de Soral II, Sézegnin, Chancy II et Certoux.

Les études de mobilité mettent en évidence, sans surprise, une prédominance de l'utilisation de la voiture dans ce périmètre du canton. La création d'un nouveau diffuseur autoroutier ne résorbera donc aucunement les nuisances subies par les Soraliennes et les Soraliens quotidiennement. De ce fait, le canton évalue depuis de nombreuses années les mesures aptes à engendrer une diminution du trafic motorisé en franchissement de la frontière et en traversée des centralités villageoises.

A ce jour, le projet de diffuseur autoroutier retenu par le Département de la Haute-Savoie et la communauté de communes du Genevois n'emporte pas l'adhésion de la commune de Viry. Ainsi, ce projet se trouve dans une situation de blocage politique entre élus français. Par ailleurs, lors de nombreux comités de pilotage relatifs à l'étude du contournement routier de Soral, le canton a relayé ses inquiétudes face à un tel projet qui devra prendre en considération des mesures d'accompagnement visant à protéger les traversées de localité. Lors de la procédure de consultation publique du projet de diffuseur de Viry, le canton a signifié son droit de formuler des remarques et commentaires dans le cadre de l'enquête publique de ce diffuseur, si ce projet venait à être déposé en autorisation de construire.

Si le projet de diffuseur passe les différents écueils administratifs et juridiques, le concessionnaire autoroutier ATMB (Autoroutes et Tunnel du Mont-Blanc) sera chargé de réaliser cet ouvrage sur la base d'un financement exclusivement français. En effet, ce projet ne s'avère aucunement éligible à une part de financement par le biais du projet d'agglomération, ne s'intégrant dans aucune vision multimodale d'ensemble à l'échelle transfrontalière.

Indépendamment de ce projet de diffuseur autoroutier, la réhabilitation de la gare de Viry en arrêt commercial dispose d'un soutien combiné de la communauté de communes du Genevois et du canton de Genève auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. En ce sens, cette dernière et les autorités cantonales ont engagé conjointement une étude visant à améliorer la desserte de la ligne ferroviaire Bellegarde-Annemasse en envisageant la mise en œuvre de points de croisement nécessaires à une augmentation des cadences des trains, ainsi que la réactivation de gares, dont celle de Viry.

De plus, le développement du Léman Express porté par le canton auprès de la Confédération à l'horizon 2050 évoque l'opportunité d'une connexion de la gare de Saint-Julien en Genevois en prolongement de la branche sud de la diamétrale ferroviaire. Suite à l'adoption récente par le Grand Conseil de la loi 13176 ouvrant un crédit d'étude de 30 000 000 francs pour le financement des études d'une nouvelle diamétrale ferroviaire régionale nord-sud, les études de planification seront prochainement initiées.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Mauro POGGIA